



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.24/22
22 mai 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-quatrième session

Vienne, 19-22 juin 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA DIX-SEPTIÈME SESSION

(2-4 mai 2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-8	2
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	9-10	2
II. RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001; SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI; FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES NOUVELLES INITIATIVES POUR LA MOBILISATION DE FONDS (points 4, 5, 13).....	11-14	3
III. PROGRAMME ET BUDGETS, 2002-2003; BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE; FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 (points 6, 7, 8).....	15-19	3
IV. RÈGLEMENT FINANCIER; INTRODUCTION DE L'EURO; SUITE DONNÉE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (points 9, 10, 11)	20-23	4
V. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES (point 12)	24-25	5
VI. DATE DE LA DIX-HUITIÈME SESSION (point 14).....	26	5
VII. ADOPTION DU RAPPORT (point 15)	27	6
VIII. CLÔTURE DE LA SESSION (point 16).....	28	6
Annexe LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA DIX-SEPTIÈME SESSION		7

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa dix-septième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 2 au 4 mai 2001. Les 27 Membres ci-après du Comité ont participé à la session: Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suède, Tunisie et Turquie.

2. Ont également assisté à la session les 49 États Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afrique du Sud, Algérie, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Colombie, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, Finlande, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République tchèque, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées: Programme des Nations Unies pour le développement, Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation mondiale de la santé, Organisation des ingénieurs-conseils des industries du Golfe, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et Institut international du froid.

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M^{me} O. Pellicer Silva (Mexique) Présidente; M. R. Sturm (Autriche), M. A. Rimdap (Nigéria) et M. V. Garcia III (Philippines) Vice-Présidents; et M^{me} O. Tomová (Slovaquie) au poste de Rapporteur.

5. L'ordre du jour de la dix-septième session adopté par le Comité a été publié sous la cote PBC.17/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte dans l'examen des différents points de l'ordre du jour.

6. Le présent rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

7. Le présent rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa dix-septième session figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa vingt-quatrième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet
2001/2	Situation financière, y compris les arriérés de contributions
2001/3	Programme et budgets, 2002-2003
2001/4	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire
2001/5	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003
2001/6	Règlement financier
2001/7	Introduction de l'euro
2001/8	Nomination d'un commissaire aux comptes

I. Questions d'organisation

9. Le 2 mai, le Comité a examiné une proposition de la Présidente tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2001/1

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa dix-septième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé M. R. Sturm (Vice-Président) de les présider.

II. Rapport financier intérimaire et rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001; situation financière de l'ONUDI; financement des programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds (points 4, 5, 13)

11. Le 2 mai, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2000* contenant le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (PBC.17/2) et un additif représentant une liste des projets de coopération technique (PBC.17/2/Add.1), le rapport financier intérimaire (PBC.17/6), un rapport du Directeur général sur la situation financière, y compris les arriérés de contributions (PBC.17/8), des données actualisées sur le versement des contributions (PBC.17/CRP.2) ainsi que les informations figurant dans le *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2000* sur la mobilisation de ressources financières (PBC.17/2, chap. V.E, appendice B), mises à jour dans une note du Secrétariat (PBC.17/CRP.5).

12. Le 4 mai, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations communiquées par le Directeur général concernant le point 4 de l'ordre du jour intitulé "Rapport financier intérimaire et rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001".

13. Le 4 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *situation financière de l'ONUDI* présenté par la Présidente, le Comité a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.24/8-PBC.17/8;
- b) Prie instamment les États Membres et les anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs, de le faire sans retard."

14. Le 4 mai, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations communiquées par le Directeur général concernant le point 13 de l'ordre du jour intitulé "Financement des

programmes de l'ONUDI, y compris les nouvelles initiatives pour la mobilisation de fonds".

III. Programme et budgets, 2002-2003; barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire; fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003 (points 6, 7, 8)

15. Le 2 mai, le Comité a examiné les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets, 2002-2003 (PBC.17/3), des notes du Secrétariat concernant la décentralisation hors Siège (PBC.17/CRP.4) et le budget opérationnel (PBC.17/CRP.6), une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2002-2003 (PBC.17/5) et les propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003 (PBC.17/4).

16. Le 4 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *programme et les budgets, 2002-2003* présenté par la Présidente, le Comité a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/3

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A prié le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel à sa vingt-quatrième session, en tenant compte des observations formulées par les États Membres, des précisions concernant les modifications proposées à la structure des programmes dans le document PBC.17/3, ainsi que les incidences de ces modifications sur le budget de l'ONUDI dans son ensemble, en particulier sur les activités liées à la coopération technique, ce dans un souci de clarté et de transparence;

b) A prié instamment le Directeur général de s'efforcer d'identifier des possibilités de gains d'efficacité afin de maximiser les effets produits par les ressources dont dispose l'ONUDI;

c) A exprimé sa préoccupation devant la croissance négative du budget opérationnel et la réduction des grands programmes C et D, qui constituaient les activités de base de l'ONUDI, et a prié instamment le Secrétariat et les États Membres de tout mettre en œuvre pour inverser cette tendance;

d) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- i) Adopte, en vue de les soumettre à la Conférence générale pour examen et approbation, le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2002-2003 figurant dans le document IDB.24/3-PBC.17/3;
- ii) Recommande à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses brutes d'un montant de 137 922 300 € à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 133 689 800 €* et sur le poste autres recettes à hauteur de 4 232 500 €;
- iii) Recommande également à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses brutes d'un montant total de 22 372 600 € aux fins du budget opérationnel de l'exercice biennal 2002-2003, montant à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 21 998 000 € et sur le poste autres recettes à hauteur de 374 600 €, conformément aux dispositions du Règlement financier.”

17. Après l'adoption de la conclusion 2001/3, le Secrétariat a précisé que le Comité avait recommandé au Conseil du développement industriel le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2002-2003 dans son intégralité, avec les crédits indiqués dans ladite conclusion et qu'un membre du Comité avait émis une réserve quant à un chiffre. Cette précision a été acceptée par tous les membres du Comité.

18. Le 4 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire* présenté par la Présidente, le Comité a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/4

Le Comité des programmes et des budgets:

- a) A pris note du document IDB.24/5-PBC.17/5;
- b) A recommandé au Conseil du développement industriel de proposer à la Conférence générale d'établir un barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2002-2003.

19. Le 4 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003* présenté par la

Présidente, le Comité a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/5

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note du document IDB.24/4-PBC.17/4;
- b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement et l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice biennal 2002-2003 restent les mêmes que pour l'exercice biennal 2000-2001;
- c) Prie instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible qu'on ait à effectuer des prélèvements pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.”

IV. Règlement financier; introduction de l'euro; suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (points 9, 10, 11)

20. Le 2 mai, le Comité a examiné un rapport de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier, S. E. M^{me} Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche) (PBC.17/11), une note du Secrétariat sur l'introduction de l'euro (PBC.17/10) et un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre des mesures recommandées par le Commissaire aux comptes (PBC.17/9).

21. Le 4 mai, le Comité a examiné un projet de conclusion sur le *Règlement financier*, présenté par la Présidente et a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/6

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Recommande à la Conférence générale de créer simultanément un compte spécial pour certaines activités au titre du Service des bâtiments et un compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique, comptes qui ne seraient pas

* Un membre a réservé sa position sur ce chiffre.

assujettis aux articles 4.2 b) et 4.2 c) du Règlement financier, étant entendu que le Secrétariat mettra tout en œuvre pour utiliser pleinement les fonds inscrits au budget à cet effet pour chaque exercice biennal;

b) Prie le Directeur général, à la fin de chaque exercice biennal, de présenter à la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, un rapport portant sur l'état et le solde de ces comptes aussi bien que les rapports du Commissaire aux comptes à leur sujet et l'affectation prévue des fonds inutilisés desdits comptes spéciaux;

c) Décide de prolonger le mandat du Groupe de travail intersessions, sous la présidence de l'Autriche, pour qu'il présente, au Comité des programmes et des budgets, des propositions d'amendements au Règlement financier."

22. Le 4 mai, le Comité a examiné un projet de conclusion sur l'introduction de l'euro présenté par la Présidente et a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/7

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations que le Secrétariat lui a communiquées dans le document IDB.24/10-PBC.17/10 concernant l'introduction de l'euro;

b) Recommande à la Conférence générale de noter que tous les éléments de l'actif et du passif, toutes les réserves et tous les soldes inutilisés libellés en schillings seront convertis en euros au taux de change fixe de 13,7603 schillings pour 1 €;

c) Recommande également à la Conférence de noter que le Directeur général continuera de tenir les comptes extrabudgétaires en dollars des États-Unis, si nécessaire, mais qu'aux fins de l'établissement des états financiers, il convertira en euros tous les éléments de l'actif et du passif, toutes les réserves et tous les soldes inutilisés ainsi libellés par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'établissement des états;

d) Recommande à la Conférence générale de décider de retenir, pour la conversion en euros de tous les montants libellés en dollars

et correspondant à l'actif, au passif, aux réserves et aux soldes inutilisés du Fonds général, du Fonds de roulement et d'autres fonds du Siège au 31 décembre 2001, le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en décembre 2001."

23. Le 4 mai, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations communiquées par le Directeur général concernant le point 11 de l'ordre du jour intitulé "Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999".

V. Nomination d'un commissaire aux comptes (point 12)

24. Les 2 et 3 mai, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur les candidatures au poste de commissaire aux comptes (PBC.17/7).

25. Le 4 mai, le Comité a examiné un projet de conclusion sur la nomination d'un commissaire aux comptes présenté par la Présidente et a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/8

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note des informations fournies dans les documents PBC.17/7-IDB.24/7 et Add.1 et PBC.17/CRP.3 concernant les propositions relatives à la nomination d'un commissaire aux comptes;

b) A également pris note des déclarations faites par un certain nombre de délégations à ce sujet;

c) A pris note, en outre, du retrait des candidatures des Philippines et du Maroc;

d) A recommandé au Conseil du développement industriel de proposer à la Conférence générale de nommer un commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans commençant le 1^{er} juillet 2002, conformément au mandat spécifié dans le Règlement financier de l'ONUDI.

VI. Date de la dix-huitième session (point 14)

26. Le 4 mai, le Comité a examiné un projet de conclusion sur la date de la dix-huitième session et a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2001/9

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa dix-huitième session les 24 et 25 septembre 2002.

VII. Adoption du rapport (point 15)

27. Le 4 mai, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa dix-septième session

(PBC.17/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

VIII. Clôture de la session (point 16)

28. Le Comité a clos sa dix-septième session le 4 mai 2001 à 15 h 55.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA DIX-SEPTIÈME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
PBC.17/1	3	Ordre du jour provisoire
PBC.17/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.17/2-IDB.24/2	4	<i>Rapport annuel de l'ONUDI pour 2000</i> . Rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2000-2001
PBC.17/2/Add.1-IDB.24/2/Add.1 et Corr.1	4	<i>Annual Report of UNIDO 2000</i> . Interim programme performance report for the biennium 2000-2001. List of technical cooperation activities (anglais seulement)
PBC.17/3-IDB.24/3	6	Programme et budgets, 2002-2003. Propositions du Directeur général
PBC.17/4-IDB.24/4	8	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003. Propositions du Directeur général
PBC.17/5-IDB.24/5	7	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2002-2003. Note du Secrétariat
PBC.17/6-IDB.24/6	4	Rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 2000-2001. Présenté par le Directeur général
PBC.17/7-IDB.24/7 et Add.1	12	Candidatures pour la nomination d'un commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.17/8-IDB.24/8	5	Situation financière, y compris les arriérés de contributions. Rapport du Directeur général
PBC.17/9-IDB.24/9	11	Mise en œuvre des mesures recommandées par le Commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
PBC.17/10-IDB.24/10	10	Introduction de l'euro. Note du Secrétariat
PBC.17/11-IDB.24/11	9	Rapport de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier, S.E. M ^{me} Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche)
PBC.17/CRP.1	3	List of documents (anglais seulement)
PBC.17/CRP.2	5	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat (anglais seulement)
PBC.17/CRP.3	12	Proposals for the appointment of an external auditor – Personal history statements. Note by the Secretariat (anglais seulement)
PBC.17/CRP.4	6	Decentralization to the field. Note by the Secretariat (anglais seulement)
PBC.17/CRP.5	13	Integrated programmes. Note by the Secretariat (anglais seulement)
PBC.17/CRP.6	13	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2000. Prepared by the Secretariat (anglais seulement)
PBC.17/CRP.7	6	Estimates of technical cooperation delivery and operational budget income. Note by the Secretariat (anglais seulement)